

---

**Nouveaux sentiers en éducation**

**Langues et culture**

**Lignes directrices d'AANC**

**et**

**Renseignements généraux**

**2016-2017**



**Conseil en Éducation des Premières Nations**

---

## 1. Introduction

Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) a apporté un changement majeur au programme **Nouveaux sentiers en éducation** pour l'année financière 2016-2017 en intégrant au programme un volet *Langues et culture* dans l'activité *Améliorer l'efficacité scolaire* (NP1M). Cette initiative s'inscrit dans la foulée du budget fédéral de 2016, qui proposait « d'investir dans les programmes linguistiques et culturels », car en « tenant compte de la réalité propre aux enfants des Premières Nations et de leurs besoins particuliers, ces programmes enrichiront l'expérience en salle de classe ».

## 2. Objectifs

L'activité *Améliorer l'efficacité scolaire* a pour objectif de rendre l'enseignement en classe plus efficace par l'élaboration de programmes d'études et de développement linguistique, l'amélioration des méthodes pédagogiques et l'achat d'équipement informatique et de logiciels.

Par conséquent, le volet *Langues et culture* mise sur l'élaboration et la consolidation de programmes d'études pour protéger et revitaliser les langues des Premières Nations au profit des générations futures, en favorisant une augmentation du nombre de locuteurs par le biais d'un programme d'enseignement et d'activités culturelles.

Des programmes d'études appropriés et pertinents sur le plan culturel permettront de valoriser et ainsi de développer le sentiment identitaire des élèves des communautés membres.

## 3. Types d'activités

- Élaboration d'un programme éducatif comprenant des activités parascolaires.
- Prestation de services éducatifs.
- Élaboration ou modification d'un programme d'enseignement et organisation d'activités d'intérêt linguistique et culturel.
- Élaboration, mise au point, modification ou achat de matériel pédagogique.
- Mise sur pied d'activités pour améliorer l'efficacité de l'enseignement des langues en classe.
- Achat d'équipement informatique et de logiciels.
- Coordination des activités du programme.
- Formation des enseignants de langue et de culture.

#### **4. Dépenses admissibles**

- Matériel pédagogique (achat ou création de livres, de guides, etc.).
- Honoraires de conseillers professionnels.
- Salaires des professionnels et paraprofessionnels de l'enseignement embauchés uniquement pour les activités du volet *Langues et culture*.
- Frais de transport engagés pour des activités autorisées, mais non couvertes par le financement du Programme d'enseignement primaire et secondaire.
- Perfectionnement et soutien professionnels.
- Frais d'administration (**maximum de 5 %**).

#### **5. Dépenses non admissibles**

- Dépenses de construction, de fonctionnement et d'entretien des installations scolaires gérées par le fédéral et par les bandes, comme celles prévues dans le Programme d'immobilisations et d'entretien.
- Salaires des enseignants et des professionnels et paraprofessionnels de l'éducation qui sont déjà couverts par le Programme d'enseignement primaire et secondaire.

#### **6. Responsabilités**

Les exigences en matière de rapports et autres obligations entourant la gestion des fonds par la communauté sont énumérées dans l'entente de financement.

Afin de s'assurer que les exigences et les modalités du programme sont respectées, que les fonds sont utilisés aux fins prévues et qu'il peut satisfaire à ses obligations liées à la reddition de comptes devant le Parlement, AANC mènera des activités de surveillance et d'évaluation de la conformité avec tous les bénéficiaires, au bureau régional ou au bureau des bénéficiaires, à une fréquence déterminée en fonction d'une évaluation axée sur le risque.

#### **Dates limites de dépôt**

**Propositions de projets pour 2016-2017** : le 6 septembre 2016.

**Rapport final des activités de 2016- 2017** : le 15 avril 2017.

**Remarque** : Vous devrez déposer le rapport d'activités du volet *Langues et culture* en même temps, et sur le même formulaire, que le rapport final du programme Nouveaux sentiers en éducation.

## **Intégration des activités du volet *Langues et culture* dans la proposition de 2016-2017**

Vous devez ajouter vos nouvelles activités et dépenses pour l'objectif *Améliorer l'efficacité scolaire* à la proposition déjà soumise pour 2016-2017 dans le cadre du programme Nouveaux sentiers en éducation.

Veillez suivre ces directives :

- choisissez l'**objectif** : Améliorer l'efficacité scolaire;
- choisissez le **type d'activité** : Développer/modifier un programme d'enseignement et/ou conduire des activités d'intérêt linguistique et culturel;
- inscrivez le **nom de l'activité**;
- indiquez la **date de début** et la **date de fin**;
- décrivez les **activités planifiées** et les **résultats attendus**;
- choisissez le **type de public**;
- énumérez les **types de dépenses**.

*Vous pouvez choisir plus d'une dépense, mais vous devez fournir une explication.*

- Achat de logiciels de TI et droits de permis
- Achat de matériel d'apprentissage/didactique
- Achat/réparation et entretien d'équipement de TI
- Aînés/conférenciers invités
- Frais de services professionnels/consultation
- Frais de voyage
- Produits, outils ou matériel
- Salaires et avantages sociaux
- Autre

Voici quelques exemples d'activités supplémentaires :

- Intégration de contenu culturel dans le curriculum existant.
- Élaboration de curriculums en langues et culture.
- Formation de ressources (enseignant et aide-enseignant) en langues et culture.
- Salaire de ressources en langues et culture (linguiste, enseignant et aide-enseignant).
- Traduction de matériel pédagogique existant en langues et culture.
- Production de matériel pédagogique en langues et culture.
- Enseignement sur le territoire.
- Mise sur pied d'une semaine culturelle.
- Rencontres interactives avec des auteurs des Premières Nations, des aînés ou d'autres élèves des Premières Nations.